



REGLEMENT – TROPHEE ECORESPONSABLE 2024

Partie 1 - Présentation du Trophée et de la démarche

Dans une volonté de faire évoluer la pratique de la danse vers plus d'écoresponsabilité et dans la mesure où l'organisation d'évènements impacte de manière considérable l'environnement, la Fédération Française de Danse organise un **Trophée écoresponsable** destiné à toutes et tous les organisateur.ices ayant organisé une manifestation de danse sur le territoire français **entre le 1er septembre 2023 et le 30 juin 2024**. Le Trophée est ouvert à toutes les manifestations inscrites dans le calendrier fédéral.

Vous pourrez candidater à l'une des **deux catégories** suivantes :

- **1/ Compétitions majeures**
- **2/ Manifestations locales**

Afin de soutenir les organisateur.ices qui s'engagent à mettre en œuvre des évènements plus respectueux de l'environnement et dans le but de contribuer à pérenniser la démarche, les lauréat.es seront récompensé.es d'une indemnité financée par les fonds fédéraux.

Les participant.es pourront tenter de **remporter les prix suivants** :

1/ Catégorie compétitions majeures :

- **1er prix** : 1 300 euros.
- **2ème prix** : 900 euros.

2/ Catégorie manifestations locales :

- **1er prix** : 500 euros.
- **2ème prix** : 300 euros.

A terme, ce projet a pour vocation d'**inciter l'ensemble de nos acteur.ices et parties prenantes à inclure, de manière systématique, les critères du développement durable dans l'organisation d'évènements**, et de faire en sorte que cette démarche ne soit plus appréhendée comme une contrainte, mais davantage comme une plus-value.

Partie 2 – Conditions de participation et modalités de dépôt des candidatures

Qui est éligible ?

Le Trophée écoresponsable 2024 est ouvert à **deux catégories** :

1/ Les **compétitions majeures* nationales et internationales** organisées sur le territoire national :

- Championnats de France
- Coupes de France
- Championnats internationaux organisés en France
- Compétitions et championnats régionaux
- Compétitions et championnats départementaux

2/ Les **manifestations locales** organisées sur le territoire national :

- Toutes autres manifestations ouvertes aux danseurs et danseuses de différentes structures du territoire (*les spectacles et représentations de fin d'année organisés pour les élèves d'une même structure ne rentrent pas dans cette catégorie et ne sont donc pas éligibles au Trophée*).

Sont donc éligibles au Trophée toutes et tous les organisateur.ices ayant mis en œuvre une manifestation qui correspond à l'une de ces deux catégories, et ayant eu lieu lors de la saison 2023-2024 (**du 1er septembre 2023 au 31 juin 2024**).

Comment déposer sa candidature ?

Dans une démarche de cohérence avec les valeurs écoresponsables que nous défendons et afin, notamment, de limiter l'usage de papiers et la production de déchets, le dépôt des dossiers se fera par voie numérique.

- ✓ **Pour déposer votre candidature, veuillez ainsi télécharger et remplir le dossier de candidature** ([disponible sur le site de la FFDanse](#)).
- ✓ Nous vous invitons ensuite à nous le retourner par mail à l'adresse suivant : ecoresponsabilite@ffdanse.fr.

Jusqu'à quand déposer sa candidature ?

Les candidatures sont ouvertes à **compter du 1er septembre 2023**, pour une clôture des dépôts de dossier prévue le **31 juin 2024**. La sélection des gagnant.es et l'attribution des prix se dérouleront à la fin de la saison, soit à la fin du mois d'août 2024.

Nous vous invitons également à prendre connaissance attentivement de la suite de ce règlement, comprenant :

Partie 3 : La présentation et la justification du choix des critères d'évaluation.

Partie 4 : La grille d'évaluation complète.

Partie 5 : L'ensemble des outils d'accompagnement sur lesquels vous pourrez vous appuyer pour répondre aux critères d'évaluation.

Partie 3 - Présentation des critères d'évaluation

- **TROIS AXES PRIORITAIRES :**

1. **Transport et mobilité durable :**

En France, le secteur des transports contribue à plus de 50% des émissions de GES du secteur évènementiel. C'est pourquoi les choix de mobilité constituent l'un des enjeux les plus cruciaux dans la perspective de réduire l'emprunte carbone des manifestations sportives.

Ce premier critère regroupe l'ensemble des initiatives prises pour encourager, sensibiliser et faciliter l'usage des modes de déplacements plus respectueux de l'environnement. Cela comprend les options de mobilité douce (vélo, trottinette, marche), et de mobilité durable (covoiturage, transports en commun, train).

2. **Réduction et gestion des déchets :**

Une manifestation sportive d'environ 5 000 personnes génère, à elle seule, 2,5 tonnes de déchets. Sachant que 2,5 millions d'évènements sont organisés chaque année en France, réduire la production de déchets et en optimiser la gestion apparaît comme un enjeu majeur de l'évènementiel écoresponsable.

Dans la mesure où "le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas", ce second critère regroupe l'ensemble des dispositifs non seulement de gestion le jour de l'évènement, mais aussi : la réduction des déchets à la source, la prise en charge et la valorisation des déchets en aval, ainsi que la sensibilisation et la prévention du public, des participants, et des équipes organisatrices.

3. **Alimentation et restauration responsable :**

Sur une manifestation sportive de 5 000 personnes, c'est en moyenne 20% du stock total des denrées alimentaires qui est gaspillé. Ce chiffre met en exergue la nécessité d'agir contre le gaspillage alimentaire dans le secteur évènementiel.

Ce troisième critère comprend donc l'ensemble des dispositifs mis en place pour réduire le gaspillage alimentaire. Cela implique de revoir l'offre de restauration dans son entièreté : anticiper les stocks, repenser les emballages vers plus de zéro déchet, ou encore contacter des associations locales de récupération des denrées ; de sorte que les aliments non consommés, mais toujours consommables, ne se retrouvent plus à la poubelle.

- **QUATRE AXES COMPLEMENTAIRES :**

4. **Gestion maîtrisée et raisonnée de l'énergie et de la ressource en eau :**

Les récentes directives communiquées par le gouvernement en matière de sobriété énergétique ont rendu d'autant plus évidente la nécessité de s'adonner à une gestion plus raisonnée de l'énergie et de la ressource en eau. Extrêmement consommateur, le secteur événementiel pourrait donc peser un poids considérable dans la balance de la transition énergétique.

Dans cette perspective, ce quatrième critère se concentre sur la mise en application des principales mesures du Plan de Sobriété Énergétique pour le Sport.

5. **Prestations et équipements responsables :**

L'événementiel écoresponsable suppose également de porter une attention particulière aux choix des prestataires, dont les activités peuvent avoir des impacts tant négatifs que positifs sur l'environnement. Il s'agira alors, pour les organisateur.ices d'événements, de prendre en compte les critères du développement durable dans le choix de leurs prestataires et équipements.

Ce cinquième critère inclut des indicateurs tels que la proximité des prestataires par rapport au lieu de l'évènement, leur niveau d'engagement en matière d'écoresponsabilité, ou encore la qualité environnementale des services proposés.

6. **Communication et promotion de l'évènement :**

A l'heure de la multiplication des outils numériques et digitaux, l'usage de supports de communication matériels lors de manifestations sportives apparaît comme de moins en moins pertinent, en plus d'être néfaste pour l'environnement. Il est aujourd'hui possible de communiquer autrement : il s'agira donc pour les organisateur.ices de prendre en compte des critères environnementaux dans la promotion de leurs manifestations ; que ce soit en amont, durant l'évènement ou en aval.

Cet avant-dernier critère regroupe l'ensemble des dispositifs initiés pour dématérialiser les supports de communication, mais aussi pour sensibiliser le public aux gestes écoresponsables qu'il est possible de mettre en place à leur échelle.

7. **Bilan et perspectives d'amélioration de la démarche éco-responsable :**

Ce dernier critère s'attache à encourager la réalisation de bilans post-événements, dans le but d'identifier aussi bien les succès que les manquements ; et d'élaborer en conséquence des stratégies d'amélioration, dans la perspective de l'organisation de prochains événements.

Partie 4 – La grille d'évaluation

TRANSPORTS ET MOBILITE DURABLE	OUI ou NON → <i>si OUI, précisez</i>
L'évènement incite-il à l'utilisation de modes de mobilité douce (vélo, trottinette, marche) et durable (covoiturage, transport en commun) ?	
Des conditions avantageuses pour le public ont-elles été mises en place concernant l'offre de transports durables ? → Tarifs préférentiels pour les transports en commun ou transports alternatifs?	
Une information du public sur les offres de transports disponibles pour accéder au site de l'évènement a-t-elle été mise en place ?	
Le transport des danseur.euses et des équipes professionnelles se fait-il via des véhicules collectifs ? → Si oui, leur remplissage est-il optimisé ?	
Des tarifs préférentiels à destination du public et des participant.es ont-ils été mis en place pour des lieux d'hébergement à proximité du site de l'évènement ?	
Autre(s) action(s) à envisager : - Réaliser une campagne d'incitation au covoiturage, en amont de l'évènement. - Expérimenter la mise en place d'un "ticket vert" : proposer un tarif préférentiel sur le billet d'entrée à l'évènement à toutes les personnes ayant mobilisé un moyen de mobilité durable (sous présentation d'un justificatif).	

REDUCTION ET GESTION DES DECHETS	OUI ou NON → <i>si OUI, précisez</i>
Y a-t-il des supports de tri, poubelles et bacs à mégots à disposition sur le site de l'évènement ? → Si oui, ces supports de tri sont-ils disposés à des emplacements stratégiques (entrée/sortie, sanitaires, espaces de restauration, etc.) ? → Sont-ils couplés d'une signalétique simple et explicite ?	
De la vaisselle lavable et réutilisable est-elle mise à disposition du personnel et du public durant les temps de restauration ?	
Autre(s) action(s) à envisager : - Supprimer la vente de bouteilles d'eau en plastique, à remplacer par : mise à disposition d'une fontaine à eau, distribution ou consigne d'ecocups remplies à la demande, etc.	

ALIMENTATION ET RESTAURATION RESPONSABLE	OUI ou NON → <i>si OUI, précisez</i>
Une limitation des quantités d'emballage des denrées alimentaires a-t-elle été mise en place ? → Si non, utilisation d'emballages biodégradables, recyclables ou compostables ?	
Les quantités de denrées alimentaires sont-elles optimisées et prévues en fonction du nombre de participants dans une démarche anti-gaspillage ?	

Règlement - Trophée écoresponsable 2024

Des équipements permettant une bonne conservation des denrées alimentaires sont-ils disponibles et fonctionnels sur le site de l'évènement ?	
Autre(s) action(s) à envisager : - Revaloriser les invendus et surplus alimentaires : dons à des associations, aux bénévoles, etc.	

AXES COMPLEMENTAIRES	OUI ou NON → <i>si OUI, précisez</i>
<p>Avez-vous mis en place au moins une action en faveur d'une gestion maîtrisée et raisonnée de l'énergie ?</p> <p>→ L'abaissement de 2°C de la température du chauffage habituelle est-il respecté ? → La température du chauffage est-elle limitée à 19°C ? → La température de la climatisation est-elle limitée à 26°C ?</p>	
<p>Avez-vous pris en compte des critères écoresponsables dans le choix de vos prestations et de vos équipements ?</p> <p>→ Les prestataires sont-ils choisis en fonction de leur proximité au site de l'évènement et/ou de leur engagement dans une démarche écoresponsable ? <i>Exemple : Pensez aux médailles, coupes, et autres récompenses écoresponsables (faites à partir de matériaux biosourcés par exemple).</i></p>	
<p>Avez-vous pris en compte des critères écoresponsables dans vos choix de communication et de promotion de l'évènement ?</p> <p>→ Les supports de communication à destination du public sont-ils dématérialisés ? → Communiquez-vous, en amont et pendant l'évènement, sur les gestes et les pratiques écoresponsables à adopter (sur l'offre de transports, le tri, l'anti-gaspillage, etc.) ? → Des actions de sensibilisation au développement durable ont-elles été menées au cours de l'évènement ? → Les objets publicitaires destinés à la vente type "goodies" sont-ils utiles, durables, et/ou réalisés de manière éco-responsable ?</p> <p><i>Exemple : Pensez aux QR codes pour communiquer les informations relatives à vos évènements, ou aux affiches collectives substituées aux flyers individuels.</i></p>	
<p>Avez-vous réalisé un bilan rétrospectif, et mis en place des stratégies d'amélioration à l'issue de l'évènement ?</p> <p>→ Une personne formée et en charge de l'écoresponsabilité a-t-elle été désignée pour déployer les objectifs écoresponsables sur les trois temps de l'organisation d'une manifestation (avant, pendant et après l'évènement) ? → Un personnel formé et chargé de la mise en application des objectifs écoresponsables est-il présent le jour de l'évènement ("brigade verte") ?</p> <p><i>Exemple : Calculez l'emprunte carbone de votre manifestation et élaborer un plan de réduction de vos émissions grâce à l'application Coach Climat Evènements. *</i></p>	

**NB : Les organisateurs d'évènements qui remporteront le Trophée n'auront pas nécessairement remplis l'ensemble des critères d'évaluation. La grille constitue d'avantage un idéal vers lequel tendre, une source d'inspiration pour élaborer des stratégies d'amélioration.*

Partie 5 – Les outils d’accompagnement de la démarche écoresponsable

Les outils fédéraux :

- Livret de bonnes pratiques “Comment organiser un évènement écoresponsable” : [Livret bonnes pratiques \(ffdanse.fr\)](https://www.ffdanse.fr)
- Affiche “les 5 gestes écoresponsables du danseur/de la danseuse : [microsoftteams-image-4.png \(1240x1755\) \(ffdanse.fr\)](https://www.ffdanse.fr)
- Organigramme type pour évènementiel écoresponsable : [organigramme-type-evenementiel-responsable-boite-a-outils-ecoreponsabilite.pdf \(ffdanse.fr\)](https://www.ffdanse.fr)

Autres outils :

- Le plan de sobriété énergétique pour le sport : [Le plan de sobriété énergétique pour le sport | Gouvernement.fr](https://www.gouvernement.fr)
- Guide anti-gaspillage alimentaire sur évènement : [Guide anti gaspillage alimentaire sur évènement - Réseau-éco-événement \(REEVE\) \(reseau-eco-evenement.net\)](https://www.reseau-eco-evenement.net)
- Guide “Mon évènement sportif zéro déchet” - ZéroWasteFrance : [SPORT-v7.indd \(zerowaste.org\)](https://www.zerowaste.org)
- L’application Coach Climat Evènement : <https://www.paris2024.org/fr/coach-climat-evenements/>

Où retrouver nos outils ? :

- Page “écoresponsabilité” de notre site internet : [La danse écoresponsable | Fédération Française de Danse \(FFD\) \(ffdanse.fr\)](https://www.ffdanse.fr)
- Extranet de la communauté FFDanse : [Federation Francaise de Danse \(ffdanse.fr\)](https://www.ffdanse.fr)

Nous contacter :

Pour toutes questions ou compléments d’informations, veuillez nous contacter à l’adresse mail suivante : ecoresponsabilite@ffdanse.fr

Nous vous redirigeons également vers la page écoresponsabilité de notre site internet : [La danse écoresponsable | Fédération Française de Danse \(FFD\) \(ffdanse.fr\)](https://www.ffdanse.fr) ; ainsi que vers l’extranet de la communauté : [Federation Francaise de Danse \(ffdanse.fr\)](https://www.ffdanse.fr)